



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton
International
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
France

Devoteam S.A.

*Rapport des Commissaires aux Comptes sur les
comptes annuels*

Exercice clos le 31 décembre 2019
Devoteam S.A.
73, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Membre français de Grant Thornton
International
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
France

Devoteam S.A.

Siège social : 73, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret
Capital social : € 1 263 015

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société Devoteam S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Devoteam S.A., relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 9 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis, au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels concernent, notamment, pour le seul Cabinet Grant Thornton, le rapport en tant qu'Organisme Tiers Indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière, et des attestations sur ratios financiers établis à la demande de la société.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

(Paragraphe 2.3.1 et 3.2 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, les titres de participation figurent au bilan des comptes statutaires de Devoteam S.A. pour un montant net de 184 583 milliers d'Euros. Les titres de participation sont inscrits à leur date d'entrée au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note 2.3.1 « Titres de participation » de l'annexe, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur comptable des titres de participation est supérieure à leur valeur d'utilité. Cette valeur d'utilité est estimée par la Direction soit par la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés ajustés de l'endettement net, soit sur la base de la quote-part de situation nette.

L'estimation de la valeur d'utilité requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent correspondre, selon le cas, à des éléments historiques ou à des éléments prévisionnels.

La Direction s'assure, à la date de clôture, que la valeur comptable des titres de participation n'est pas supérieure à leur valeur d'utilité. Or, toute évolution défavorable des activités rattachées à ces participations, en raison de facteurs internes ou externes, par exemple liés à l'environnement économique et financier des marchés sur lesquels Devoteam S.A. opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur d'utilité des titres de participation et à nécessiter la constatation d'une provision pour dépréciation.

Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination des valeurs d'utilité, ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul retenus.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de notre audit, compte tenu du montant significatif des titres de participation dans les comptes et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la Direction.

Notre réponse

Notre approche a notamment consisté à :

- Prendre connaissance et évaluer le processus mis en œuvre par la Direction pour estimer la valeur d'utilité ;
- Pour les titres de participation dont la valeur d'utilité est évaluée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, corrigée de la trésorerie et/ou de l'endettement net des sociétés concernées, apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation de la valeur d'utilité retenue en procédant notamment, à :
 - o Des entretiens avec la Direction ;
 - o Une comparaison des projections de flux de trésorerie résultant du processus budgétaires et prévisionnels, pour les exercices 2020 à 2023, aux projections utilisées lors du test de pertes de valeur de l'exercice précédent ;
 - o Une comparaison des projections de résultats 2019 utilisées dans le test de perte de valeur de l'exercice précédent avec les résultats réels, afin d'en apprécier la fiabilité ;
 - o Une appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans le cadre des projections au regard de notre connaissance de l'environnement économique dans lequel opère le Groupe ; et
 - o Une appréciation, avec l'appui de nos experts en évaluation, du caractère raisonnable des paramètres financiers utilisés, du modèle utilisé pour déterminer la valeur d'utilité, de la méthode de détermination des taux d'actualisation et de croissance à long terme ;
- Pour les titres de participation dont la valeur d'utilité est évaluée selon la quote-part de situation nette :
 - o Apprécier le caractère approprié de la méthode d'évaluation retenue ;
 - o Apprécier la documentation sous-tendant l'évaluation de la valeur d'utilité.

Reconnaissance du chiffre d'affaires pour les contrats au forfait

(Paragraphe 2.10 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Le Groupe Devoteam opère sur le marché des services professionnels informatiques et du conseil en technologies innovantes. Il fournit ces prestations au travers de contrats de services en régie ou au forfait.

Pour les prestations au forfait, le chiffre d'affaires est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon le degré d'avancement, déterminé par comparaison des coûts engagés à la clôture aux coûts totaux prévus sur la durée du contrat.

Les coûts totaux d'un contrat, et notamment ceux restant à encourir, font régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation afin de déterminer si le degré d'avancement du contrat et le niveau de marge à reconnaître nécessitent d'être révisés.

Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats de service au forfait comme un point clé de l'audit, dans la mesure où les coûts estimés sur ces contrats sont fondés sur des hypothèses opérationnelles et que leur estimation a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes annuels.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif à la comptabilisation des contrats au forfait.

Nous avons testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par les contrôleurs de gestion, notamment ceux relatifs à l'imputation des coûts.

Pour une sélection de contrats basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Nous avons rapproché les données financières (chiffre d'affaires, facturation, coûts et encours de production) figurant dans la fiche de suivi du contrat élaborée mensuellement par le contrôle de gestion, avec la comptabilité ;
- Nous avons apprécié, notamment sur la base d'entretiens avec les contrôleurs de gestion et/ou les responsables opérationnels, les coûts restants à encourir et le degré d'avancement du contrat qu'ils ont déterminés et sur lesquels se fondent la comptabilisation du chiffre d'affaires et la reconnaissance de la marge.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire, arrêté le 9 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de Commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de Commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de Commerce, sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société Devoteam S.A. par l'Assemblée Générale du 26 juillet 1999, pour le Cabinet KPMG et du 20 juin 2014, pour le Cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2019, KPMG S.A. était dans la 3^{ème} année de sa mission, sans interruption et le Cabinet Grant Thornton dans la 6^{ème} année.

Par ailleurs, KPMG S.A. et KPMG Audit IS, membres du réseau KPMG, étaient précédemment Commissaire aux Comptes de l'entité, respectivement de 1999 à 2000 et de 2001 à 2016.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent, de ce fait, les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France, telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de Commerce et dans le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 30 avril 2020
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Jean-Pierre Valensi
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2020
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Vincent Papazian
Associé



Comptes sociaux 2019

1 COMPTES SOCIAUX DEVOTEAM SA

1.1 Bilan Devoteam S.A.

ACTIF <i>En milliers d'euros</i>	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Immobilisations incorporelles	3.1	13 745	13 424
Immobilisations corporelles	3.1	4 749	3 278
Immobilisations financières			
Titres de participation et créances rattachées	3.2	184 713	169 455
Autres immobilisations financières	3.2	18 980	9 731
ACTIF IMMOBILISE		222 187	195 889
Clients et comptes rattachés	3.3	69 621	63 119
Autres créances	3.3	49 566	59 777
Valeurs mobilières de placement	3.7	863	2 472
Disponibilités		24 420	19 171
Charges constatées d'avance	3.3	3 947	3 943
ACTIF CIRCULANT		148 418	148 482
Ecart de conversion actif		343	376
TOTAL ACTIF		370 948	344 747

PASSIF <i>En milliers d'euros</i>	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capital social		1 263	1 263
Prime d'émission		52 933	52 933
Réserves légales		160	160
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		119 288	99 688
Résultat de l'exercice		25 682	27 788
Provisions réglementées		904	685
CAPITAUX PROPRES	3.9	200 230	182 517
Provisions pour risques		3 971	2 571
Provisions pour charges		2 430	5 320
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3.4	6 400	7 891
<u>Dettes financières</u>			
Emprunt obligataire	3.3	30 446	30 446
Emprunts auprès des établissements de crédit et dettes financières diverses	3.3	43 753	31 519
<u>Dettes d'exploitation</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.3	31 886	31 114
Dettes fiscales et sociales	3.3	40 130	40 253
<u>Autres dettes</u>			
Autres dettes	3.3	7 766	9 681
Produits constatés d'avance	3.3	10 226	11 199
DETTES		164 207	154 213
Ecart de conversion passif		111	126
TOTAL PASSIF		370 948	344 747

1.2 Compte de résultat Devoteam S.A.

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4.1	297 196	265 602
Production immobilisée		102	
Subventions d'exploitation			
Reprises provisions et amortissements, transferts de charges		1 984	2 507
Autres produits		78	163
PRODUITS D'EXPLOITATION		299 360	268 272
Achats matières premières et marchandises			(32)
Autres achats et charges externes		(147 860)	(128 903)
Impôts taxes et versements assimilés		(4 855)	(5 032)
Salaires et traitements		(91 704)	(84 187)
Charges sociales		(40 380)	(38 155)
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(1 551)	(1 017)
Dotation aux provisions sur actif circulant		(316)	-
Dotation aux provisions pour risques et charges		(543)	(686)
Autres charges		(1 363)	(1 411)
CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES		(288 572)	(259 423)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 789	8 849
Produits financiers		20 431	19 102
Charges financières		(7 359)	(5 926)
RESULTAT FINANCIER	4.5	13 072	13 176
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		23 861	22 024
Produits exceptionnels		7 352	11 614
Charges exceptionnelles		(2 426)	(5 199)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4.6	4 926	6 415
Participation des salariés		-	-
Impôt sur les bénéfices	4.8	(3 105)	(652)
RESULTAT NET		25 682	27 788

1.3 Notes aux états financiers de Devoteam SA

NOTE 1 - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES

Devoteam S.A. (la Société) créée en 1995, est une société anonyme régie par les dispositions de la loi française.

Devoteam, groupe européen de conseil et d'ingénierie, est un acteur majeur du conseil en technologies innovantes et management pour les entreprises. Fort de ses 25 ans d'expériences ancrés dans les technologies innovantes et disruptives, le Groupe accompagne ses clients dans la transformation digitale de leur organisation et de leur business.

En 2019, le Groupe a poursuivi sa croissance portée par sa stratégie initiée autour de ses partenaires stratégiques tels que Google, ServiceNow, AWS et Microsoft, renforçant ainsi son positionnement sur le marché autour des activités les plus innovantes et à forte valeur ajoutée. Résultat de cette stratégie, le Groupe a fait l'objet de nouvelles distinctions telles que « EMEA Elite Partner of the year » par ServiceNow, « 2019 Country Partner of the year » au Luxembourg avec Microsoft et compte désormais sept spécialisations Google Cloud dont les deux dernières « Work Transformation - Enterprise et Location Based Services » obtenues au quatrième trimestre 2019.

Dans le prolongement de cette stratégie, le Groupe a aussi renforcé sa position de leader sur les technologies Google Cloud en Europe avec l'acquisition en avril d'Avalon Solutions, Google Premier Partner et leader en Scandinavie, dont le siège est à Stockholm.

Le Groupe a aussi accéléré ses investissements dans l'intelligence artificielle et dans les dernières technologies multi-cloud, avec par exemple le lancement de l'Academy Kubernetes DevOps avec un programme de certification ambitieux de ses consultants.

En parallèle de ces investissements, le Groupe insiste sur l'importance de sa vision "**Tech for People**" : la responsabilité de mettre la technologie au service de l'Homme. Dans ce contexte, Devoteam a renforcé le programme de sa fondation "Tech for People" avec pour mission d'accompagner les associations et les entrepreneurs sociaux dans leur stratégie digitale, marqueur fort de l'engagement du Groupe dans sa volonté de promouvoir une technologie responsable et positive.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux appliqués

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base « continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices », aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en France et conformément aux dispositions du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les actifs dont la valeur s'apprécie par référence à des perspectives à moyen et long terme, en particulier les actifs incorporels et les titres de participation, ont été évalués sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel. Le taux d'actualisation a été déterminé par un cabinet indépendant sur la base de moyennes observées sur les dix dernières années concernant la prime de risque et sur les cinq dernières années concernant le bêta. Le taux sans risque correspond à la moyenne des dix dernières années de l'OAT 10 ans.

2.2 Immobilisations

2.2.1 Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est constituée essentiellement par la valeur des fonds de commerce dégagée à l'occasion des opérations de fusions de Devoteam SA avec les sociétés :

- Devoteam SI et Dataverse en juin 2001 ;
- Apogée Communications en juillet 2005.

Depuis 2005, les fonds de commerce ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation.

A la clôture de chaque exercice, la valeur nette comptable est comparée à la valeur d'utilité, afin de s'assurer que la valeur des fonds de commerce reste supérieure ou égale à sa valeur comptable. Le cas échéant une provision pour dépréciation est constituée. Depuis le 1^{er} janvier 2016, conformément à l'entrée en vigueur du règlement ANC n°2015-06, les dépréciations antérieures ne sont plus reprises.

La valeur d'utilité des fonds de commerce est évaluée à partir de la méthode des cash-flows futurs actualisés. Cette méthode est appliquée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité et de données historiques, sont appliqués à l'ensemble des évaluations des entités générant leurs propres flux de trésorerie. Cette valeur est ensuite pondérée par un ou plusieurs coefficients de décote afin de tenir compte des spécificités de chacun de ces fonds.

La valeur des principaux paramètres utilisés est :

- Un taux d'actualisation des cash-flows futurs de 7,4% ;
- Un taux de croissance long terme de 2% ;
- Un taux de rentabilité normatif de 8%.

2.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient correspondant à leur prix d'achat (valeur d'acquisition et frais accessoires) ainsi que tous les coûts directement engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner. Les durées d'amortissements pratiquées correspondent à la durée d'utilisation probable des biens dans l'entreprise et sont déterminées selon les modalités suivantes :

Catégorie d'immobilisations	Durée	Méthode
Installations, aménagements et agencements	10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	2 à 4 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	3 à 10 ans	Linéaire

2.3 Immobilisations financières

2.3.1 Titres de participation

La valeur d'utilité des titres de participation est évaluée soit sur la base de la quote-part de situation nette utilisée principalement pour les participations minoritaires, soit selon la méthode des cash-flows futurs actualisés, corrigée de la trésorerie et/ou de l'endettement net des sociétés concernées. Cette dernière méthode est appliquée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité et de données historiques, sont appliqués à l'ensemble des évaluations des entités générant leurs propres flux de trésorerie.

La valeur des principaux paramètres utilisés pour la méthode des cash-flows futurs actualisés est :

- Un taux d'actualisation compris entre 7,10% et 13,40% selon les zones géographiques ;
- Un taux de croissance long terme de 2% (2,50% pour les marchés émergents) ;
- Un taux de rentabilité normatif compris entre 3% et 10% selon l'activité de chaque entité.

Tout écart négatif constaté avec la valeur de souscription fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Pour certaines acquisitions, des tranches de compléments de prix sont prévues sur les prochains exercices en fonction des réalisations des sociétés concernées. A la clôture de l'exercice, les compléments de prix s'élèvent à 260 milliers d'euros et concernent l'acquisition de la société Globicon au Danemark.

2.3.2 Actions propres

Les actions propres achetées dans le cadre d'un programme de rachat dont les objectifs d'affectation ne sont pas connus sont comptabilisées en titres immobilisés. A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'achat.

2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont présentées à leur valeur nominale après prise en compte, le cas échéant, des différences de conversion pour ajuster les soldes en devises étrangères sur les cours de clôture.

2.5 Créances douteuses

Le risque crédit est évalué périodiquement sur la base d'une analyse au cas par cas des créances et les pertes potentielles sur les créances non recouvrables sont provisionnées.

2.6 Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Pour les actions propres rachetées en vue de leur attribution aux salariés, une provision pour dépréciation est constatée si le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au prix d'achat moyen des actions par la Société.

Conformément au règlement CRC n°2008-15 du 4 décembre 2008 et de l'avis du CNC 2008-17 du 6 novembre 2008, les actions affectées à un plan d'options d'achat sont évaluées à leur coût d'entrée et ne sont plus dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés. En contrepartie, un passif est constaté dès lors que l'obligation de remise d'actions aux salariés génère, de manière probable ou certaine, une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

2.7 Provisions

Conformément au règlement CRC n°2000-06, les risques et charges majeurs identifiés à la date de clôture des états financiers font l'objet d'une provision dès lors qu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.8 Emprunts et dettes financières

Le 17 juillet 2015, le Groupe a émis un emprunt obligataire non coté du type « Euro PP » d'un montant nominal de 30 millions d'euros portant intérêt au taux fixe de 3,25% l'an, d'une durée initiale de 6 ans et venant à échéance le 17 juillet 2021. Les obligations ont été initialement souscrites par deux investisseurs par le biais de contrats incluant des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères sont appréciés lors de la clôture annuelle.

Le tableau ci-dessous présente les ratios exigés par le contrat d'emprunt obligataire :

	Covenant exigé	Date
Ratio R1 (dette nette consolidée / EBITDA consolidé)	< 2,5	Jusqu'au 17/07/2021
Ratio R2 (dette nette consolidée / capitaux propres consolidés)	< 1	Jusqu'au 17/07/2021

La dette nette consolidée correspond au montant des « emprunts et dettes financières » pour les passifs courants et non courants diminué du montant de la « trésorerie et équivalents de trésorerie » ou autres placements financiers utilisables ou réalisables dans un délai inférieur à 30 jours tels que ces éléments figurent dans l'état de situation financière consolidée.

Les capitaux propres consolidés correspondent au montant des « capitaux propres part du Groupe » augmenté des « intérêts minoritaires » tels que ces éléments figurent dans l'état de situation financière consolidée.

L'EBITDA consolidé correspond au « résultat opérationnel courant » du Groupe avant déduction du montant des « dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions ».

Les caractéristiques de cet emprunt obligataire sont les suivantes :

	Emprunt obligataire 17/07/2015
Nombre d'obligations émises	300
Valeur nominale en euro / Prix d'émission (€)	100 000
Prix d'émission (€)	100 000
Montant total de l'émission en valeur nominale, en juillet 2015 (€)	30 000 000
Taux d'intérêt initial	3,25% *
Nombre d'obligations remboursées au cours de l'exercice	-
Nombre d'obligations restant à rembourser au 31 décembre 2019	300
Date prévue de remboursement	17/07/2021

* Un mécanisme de révision du coupon dit "step-up coupon" est prévu si le ratio R1 devient supérieur à 1 :

- si $1 > R1 < 2$: le taux applicable sera de 3,5% ;
- si $2 > R1 < 2,5$: le taux applicable sera de 4%.

Par ailleurs, le Groupe maintient auprès de contreparties bancaires de premier rang des lignes de crédits confirmés du type « RCF » (Revolving crédit Facility) à hauteur de 105 millions d'euros pour une durée de 5 ans arrivant à échéance entre mars et juin 2024.

Ces lignes de crédits sont soumises à des conditions de tirages préalables et au respect de ratios financiers classiques pour ce type de lignes.

	Covenant exigé	Réalisé
Ratio G (dette nette/fonds propres)	< 1	(0,23)
Ratio L (dette nette/EBITDA)	< 3 à <2,5	(0,58)

A la clôture de l'exercice, le Groupe n'a pas effectué de tirages sur ces lignes de crédit et les clauses conventionnelles (covenants) sont respectées.

2.9 Engagements de retraite

Le montant des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnité et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés du personnel et des mandataires sociaux sont évalués à la clôture de chaque exercice au regard de l'article 22 de la convention collective Syntec et selon la méthode de la norme IAS 19 « avantages au personnel » reprise dans l'avis CNC n°2003-R-01.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à la constatation d'une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée et probabilisée.

Ces calculs intègrent principalement :

- Une hypothèse de départ volontaire à la retraite à 67 ans pour les cadres et 62 ans pour les non-cadres ;
- Un taux d'actualisation financière de 0,60% ;
- Un taux d'inflation de 1,50% ;
- Des hypothèses d'augmentation de salaires, de mortalité et de taux de rotation du personnel.

Au 31 décembre 2019, les engagements de retraite sont évalués à 2 430 milliers d'euros.

2.10 Chiffre d'affaires

Les résultats sur les travaux en régie sont pris en compte au fur et à mesure de la réalisation des travaux. Les prestations non encore facturées sont enregistrées en factures à établir. Les prestations facturées mais non encore réalisées sont enregistrées en produits constatés d'avance.

Les contrats au forfait dont l'exécution est étalée sur plusieurs exercices sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Le degré d'avancement est déterminé par comparaison des coûts engagés à la clôture aux coûts totaux prévus sur la durée du contrat. Les coûts totaux d'un contrat, et notamment ceux restant à encourir, font régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation afin de déterminer si le degré d'avancement du contrat et le niveau de marge à reconnaître nécessitent d'être révisés. Lorsque le montant des coûts prévisibles pour l'achèvement d'un contrat risque de faire apparaître une perte à terminaison, une provision pour risque est constituée correspondant au montant de la perte probable à la clôture de l'exercice. Jusqu'à ce jour aucune perte à terminaison n'a été constatée.

2.11 Participation des salariés aux résultats

Un accord de délégation de la gestion administrative et financière de l'épargne salariale a été signé avec AXA.

2.12 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel résulte d'évènements ou opérations inhabituels distincts de l'activité ou qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Conformément à l'avis n°2000-D du Conseil National de la Comptabilité du 21 décembre 2000, en cas d'échec d'une opération d'acquisition, les frais engagés à cette occasion sont comptabilisés directement et en totalité en charges exceptionnelles.

NOTE 3 – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

En milliers d'euros	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions nettes de l'exercice	Virements de poste à poste	Cessions de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Frais de recherche et développement	-				-
Logiciels et marques	4 676	9			4 685
Fonds de commerce	47 419				47 419
Autres immobilisations incorporelles	348				348
Immobilisations en cours	-	376			376
Sous total	52 443	385	-	-	52 828
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-				-
Installations, aménagements et agencements	3 254	842			4 096
Matériel de transport	4				4
Matériel de bureau et informatique	4 673	1 812			6 485
Mobilier de bureau	1 726	304			2 030
Avances et acomptes sur immobilisations	-				-
Sous total	9 657	2 958	-	-	12 615
Total	62 100	3 343	-	-	65 443

Amortissements et provisions

Les amortissements sont calculés en prenant pour base la durée de vie probable des immobilisations, selon les modalités exposées au paragraphe 2.2.1 et 2.2.2 ci-dessus. Le tableau suivant donne, pour chaque catégorie d'immobilisations incorporelles et corporelles, le montant des amortissements pratiqués en 2019 :

En milliers d'euros	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur à la clôture de l'exercice
Frais de recherche et développement	-			-
Logiciels et marques	4 547	64		4 611
Fonds de commerce	34 124			34 124
Autres immobilisations incorporelles	348			348
Immobilisations en cours	-			-
Sous total	39 019	64	-	39 083
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-			-
Installations, aménagements et agencements	2 390	202		2 593
Matériel de transport	4			4
Matériel de bureau et informatique	3 054	1 164		4 217
Mobilier de bureau	930	121		1 051
Avances et acomptes sur immobilisations	-			-
Sous total	6 378	1 487	-	7 865
Total	45 397	1 551	-	46 948

3.2 Immobilisations financières

3.2.1 Variation des immobilisations financières

a) Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

En milliers d'euros	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Mali de fusion sur actifs financiers	8 416				8 416
Dépôts de garantie	859	226	59		1 026
Autres prêts ⁽¹⁾	521	10 520	1 438		9 603
Titres de participation	182 425	22 848	553	342	205 063
Devoteam Belgique	7 146				7 146
Devoteam Fringes	1 352				1 352
Devoteam Netherlands	20 519				20 519
Devoteam Consulting	27 618				27 618
Devoteam Consulting AS ⁽²⁾	11 371			(14)	11 357
Devoteam UK ⁽³⁾	3 762	2	196		3 568
Devoteam Middle East ⁽⁴⁾	367	3 099			3 466
Devoteam Outsourcing	2 908				2 908
Devoteam République Tchèque ⁽⁵⁾	5		-		5
Devoteam Maroc	3 499				3 499
Devoteam Italie	20				20
Devoteam Services	8				8
Devoteam Tunisie	8				8
Devoteam Gmbh	11 975				11 975
Exa ECS	1 050				1 050
Devoteam SA Pologne ⁽⁶⁾	3 399	1 537			4 936
Fornebu Consulting AS	9 696				9 696
Siticom Gmbh	100				100
Devoteam Consulting Holding	3 001				3 001
Steam Management	500				500
Keivox Enterprise Mobility	65				65
RVR Parad	1				1
Inflexys ⁽⁷⁾	70		42		28
Axance.com ⁽⁸⁾	2 860			(2 860)	-
Axance ⁽⁹⁾	-			2 860	2 860
Siticom ⁽⁹⁾	550	2 025			2 575
Devoteam G Cloud	10 207				10 207
Be Team	184				184
DPI ⁽¹⁰⁾	2 949	675			3 625
Axance Technology (ex DDF) ⁽¹¹⁾	115		115		-
Devoteam Business Service Excellence	220				220
Devoteam Cloud Services Spain	140				140
Technologies & Opérations	106				106
DFSJ	450				450
FI-Makers	167				167
Devoteam Globicon ⁽¹²⁾	2 633			356	2 989
HNCO AB ⁽¹³⁾	12		12		-
Devoteam Consulting Belgique ⁽¹⁴⁾	180	90			270
My-G	295				295
MyFowo.com	46				46
Energy Dynamics	9				9
D2SI	11 266				11 266
Devoteam NexDigital	188				188
Devomex Cloud Services	2				2
Devoteam Modern Applications ⁽¹⁵⁾	188		188		-
Alegri International Service Gmbh	24 713				24 713
Bold International	7 045				7 045
Bold Wealth	10				10
Sadesmagasinet Forvaltnings AB	6 788				6 788
Avalon Solutions AB ⁽¹⁶⁾	-	6 175			6 175
MEL ⁽¹⁷⁾	-	7 767			7 767
Devoteam G Maps ⁽¹⁸⁾	-	259			259
TMNS Gmbh ⁽¹⁹⁾	-	1 218			1 218
Créances rattachées à des participations ⁽²⁰⁾	2 802	22	2 695		128
Actions propres ⁽²¹⁾	400				400
Total	195 424	33 616	4 745	342	224 638

- (1) Ces mouvements concernent essentiellement les prêts accordés aux filiales du Groupe.
A la clôture de l'exercice, la valeur de ces prêts se décompose de la manière suivante :
Prêts Groupe : DPI pour 4 367 milliers d'euros, Drago Solution S.A.U pour 1 056 milliers d'euros et Axance pour 3 659 milliers d'euros ;
Prêts hors Groupe pour 521 milliers d'euros.
- (2) Mouvement lié à l'ajustement de l'earn out de Devoteam Consulting A/S.
(3) Cession de 4,40% des titres de Devoteam UK.
(4) Rachat de minoritaires de Devoteam Middle East.
(5) Cession de 5% des titres de Devoteam République Tchèque.
(6) Acquisition complémentaire de 38,40% des titres Devoteam SA Pologne.
(7) Cession de 12% des titres d'Inflexys.
(8) Reclassement de titres à la suite de la fusion par absorption d'Axance.com par Axance.
(9) Acquisition complémentaire de 10% des titres Siticom.
(10) Acquisition complémentaire de 3,29% des titres DPI.
(11) Cession interne des titres d'Axance Technology à Axance.
(12) Mouvement lié à l'ajustement de l'earn out de Globicon.
(13) Cession totale des titres HNCO AB.
(14) Souscription augmentation de capital de Devoteam Consulting Belgique.
(15) Cession totale des titres de Devoteam Modern Application à MEL.
(16) Acquisition de 87,50% des titres d'Avalon Solutions AB.
(17) Acquisition de 76,16% des titres de MEL.
(18) Souscription de 70% des titres de Devoteam G Maps dans le cadre d'une augmentation de capital consécutive à un coup d'accordéon.
(19) Acquisition de 100% de titres de TMNS GmbH.
(20) Dividendes à recevoir de Steam Management pour 2 400 milliers d'euros, Devoteam Tunisie pour 85 milliers d'euros et Devoteam République Tchèque pour 5 milliers d'euros.
(21) Nombre d'actions : 43 913, prix d'achat moyen : 9,12 €. Le cours moyen de décembre s'établissant à 92,84 €, aucune provision pour dépréciation des actions propres n'a été constatée à la clôture.

Les mouvements intervenus sur les actions propres au cours de l'exercice sont les suivants :

	Quantité	Valeur (K€)
Solde au 01/01/19	43 913	400
Achat d'actions	-	-
Vente d'actions	-	-
Solde au 31/12/19	43 913	400

b) Provisions

En milliers d'euros	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur à la clôture de l'exercice
Titres de participation ⁽¹⁾	15 773	4 804	96	20 480
Prêts	465			465
Actions propres	-			-
Total	16 238	4 804	96	20 945

(1) Ces mouvements concernent l'évaluation des titres de participation selon la méthode décrite au paragraphe 2.3.1 :

Dotations : Devoteam Alegri pour 2 924 milliers d'euros, Devoteam Business Service Excellence pour 220 milliers d'euros, Devoteam SA Pologne pour 1 537 milliers d'euros et Devoteam ITC pour 123 milliers d'euros.

Reprises : Exa ECS pour 96 milliers d'euros.

La provision en fin d'exercice se décompose de la manière suivante : Devoteam Outsourcing pour 2 908 milliers d'euros, Devoteam Alegri pour 5 896 milliers d'euros, Exa ECS pour 954 milliers d'euros, MyFowo.com pour 46 milliers d'euros, Devoteam Business Service Excellence pour 220 milliers d'euros, Keivox Enterprise Mobility pour 65 milliers d'euros, Devoteam Maroc pour 3 499 milliers d'euros, Devoteam Services Maroc pour 8 milliers d'euros, Devoteam SA Pologne pour 4 936 milliers d'euros et Devoteam ITC pour 1 948 milliers d'euros.

3.2.2 Tableau des filiales et participations

Les principales caractéristiques répondant aux prescriptions du tableau des filiales et participations (Article du Décret du 23 Mars 1967) au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	Capital Social	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Devoteam Belgique	6 065	99,71%	7 146	7 146	-	-	1 657
Devoteam Fringes	60	100%	1 352	1 352	-	-	-
Devoteam Netherlands	20	80%	20 519	20 519	7 512	-	4 240
Devoteam Consulting	902	80,20%	27 618	27 618	3 388	-	1 203
Devoteam Consulting AS	67	90%	11 357	11 357	-	-	2 134
Devoteam UK	14	95,60%	3 568	3 568	4 356	-	-
Devoteam Outsourcing	38	100%	2 908	-	375	-	-
Devoteam Middle East	234	76%	3 466	3 466	-	-	-
Devoteam République Tchèque	8	75%	5	5	-	-	1 121
Devoteam Maroc	37	51%	3 499	-	1 024	-	-
Devoteam Italie	100	20%	20	20	-	-	60
Devoteam Services	9	100%	8	-	457	-	-
Devoteam Tunisie	16	75%	9	9	233	-	-
Devoteam ICT A.S.	111	75%	2 664	716	134	-	-
Devoteam Gmbh	3 000	100%	11 974	11 974	1 734	-	-
Exa ECS	150	35%	1 050	96	66	-	-
VoxPilot	5 219	100%	-	-	394	-	-
Devoteam SA Pologne	1 001	100%	4 936	-	7 399	-	-
Fornebu Consulting AS	20	100%	9 696	9 696	-	-	1 032
Siticom Gmbh	286	35%	100	100	912	-	-
Devoteam Consulting Holding	3 000	100%	3 001	3 001	143	-	-
Steam Management	500	100%	500	500	-	-	2 400
Keivox Enterprise Mobility	129	36%	65	-	246	-	-
RVR Parad	50	95%	1	1	-	-	-
Inflexsys	188	8%	28	28	-	-	-
Axance	111	25,52%	2 860	2 860	3 659	-	434
Siticom	150	78,47%	2 575	2 575	-	-	1 569
Devoteam G Cloud	300	100%	10 207	10 207	-	-	-
Be Team	278	61,20%	184	184	199	-	-
Technologies & Opérations	150	70,47%	106	106	-	-	-
FI-Makers	250	66,96%	167	167	-	-	-
DPI	1 467	88,04%	3 624	3 624	4 366	-	-
Devoteam Business Service Excellence	300	73,33%	220	-	196	-	-
Devoteam Cloud Services Spain	203	68,97%	140	140	-	-	-
DFSJ	1 000	45%	450	450	466	-	-
Devoteam Globicon	75	90%	2 989	2 989	-	-	1 701
Devoteam Consulting Belgique	100	60%	270	270	183	-	-
My-G	50	100%	295	295	-	-	-
MyFowo.com	1 080	99,73%	46	-	680	-	-
Energy Dynamics	28	31,45%	9	9	175	-	-
D2SI	35	82,06%	11 266	11 266	-	-	1 395
Devoteam NexDigital	290	75%	188	188	201	-	-
Devomex Cloud Services	2	98%	2	2	-	-	-
Alegri International Service Gmbh	60	100%	24 713	18 817	4 965	-	-
Bold International	63	58%	7 045	7 045	-	-	232
Bold Wealth	-	58%	10	10	-	-	-
Sadesmagasinet Forvaltnings AB	5	75,01%	6 788	6 788	6 960	-	-
Avalon Solutions AB	10	87,50%	6 175	6 175	1 728	-	-
MEL	783	76,16%	7 767	7 767	-	-	-
Devoteam G Maps	50	70%	259	259	-	-	-
TMNS Gmbh	18	100%	1 218	1 218	317	-	-

Certaines informations sur les filiales et participations ne sont pas fournies compte tenu du caractère préjudiciable pouvant résulter de leur divulgation.

3.3 Informations complémentaires sur les créances et les dettes

La ventilation des créances et dettes selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance est la suivante :

Créances <i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Echéance à plus de cinq ans
Créances de l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	90	90	-	-
Prêts ⁽²⁾	9 603	2 115	6 750	738
Autres immobilisations financières ⁽¹⁾	9 843	1 427	-	8 416
Créances de l'actif circulant				
Avances et acomptes versés	74	74	-	-
Créances clients et comptes rattachés	70 023	70 023	-	-
Autres créances ⁽³⁾	10 976	10 601	375	-
Compte courant groupe et associés	47 218	47 218	-	-
Charges constatées d'avance	3 947	3 947	-	-
Total	151 774	135 494	7 125	9 154

Dettes <i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires	30 446	446	30 000	-
Dettes auprès des établissements de crédit	5	5	-	-
Dettes financières diverses ⁽⁴⁾	43 747	43 747	-	-
Dettes fournisseurs	31 886	31 886	-	-
Dettes fiscales et sociales	40 130	40 130	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Autres dettes ⁽⁵⁾	7 766	7 643	123	-
Produits constatés d'avance	10 226	10 226	-	-
Total	164 206	134 084	30 123	-

(1) Dont 8 416 de mali de fusion sur actifs financiers issu de la transmission universelle de patrimoine de Marflie Management, holding, au profit de Devoteam SA en 2018.

(2) Dont 9 082 euros au titre de prêts aux entreprises liées.

(3) Dont 1 674 milliers d'euros de dépôt de garantie sur les créances cédées au factor et 1 125 milliers d'euros de créances sur cession d'immobilisations financières.

(4) Dont 43 421 milliers d'euros au titre d'avances en compte courant consenties par les entreprises liées.

(5) Dont 260 milliers d'euros de dettes d'earn out.

3.4 Provisions

Le tableau suivant donne le détail des mouvements des provisions et leur montant par principale catégorie :

En milliers d'euros	Au 1 ^{er} janvier 2019	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Virements de poste à poste	Au 31 décembre 2019
Provisions						
Provisions pour pertes de change	376	343	376			343
Provisions pour départs à la retraite	2 587			157		2 430
Provisions pour restructuration	-					-
Provisions diverses ⁽¹⁾	4 929	750	1 215	837		3 627
TOTAL	7 891	1 093	1 591	994	-	6 400
Provision pour dépréciation						
Provisions sur VMP	-					-
Provisions sur comptes courants ⁽²⁾	10 596	95		1 988		8 703
Provisions clients douteux	86	315				401
TOTAL	10 682	410	-	1 988	-	9 104

(1) Dont 1 101 milliers d'euros provision pour litiges salariaux, 1 594 milliers d'euros sur le litige avec les minoritaires en Pologne, 751 milliers d'euros provision pour risques divers, 134 milliers d'euros provision liée au plan d'attribution gratuites d'actions (AGA) et 48 milliers d'euros pour risques groupe.

(2) Dotations : Devoteam Busines Service Excellence pour 41 milliers d'euros, Devoteam Services pour 1 millier d'euros et Devoteam SA Pologne pour 53 milliers d'euros.
Reprises : Devoteam Outsourcing pour 889 milliers d'euros, MyFowo.com pour 14 milliers d'euros, Devoteam Maroc pour 1 021 milliers d'euros et Media-Tel LLC pour 65 milliers d'euros.

La provision en fin d'exercice se décompose de la manière suivante : Devoteam Busines Service Excellence pour 41 milliers d'euros, MyFowo.com pour 15 milliers d'euros, Voxpilot pour 394 milliers d'euros, Devoteam Services pour 457 milliers d'euros, Devoteam SA Pologne pour 7 399 milliers d'euros, Keivox pour 246 milliers d'euros et Media-Tel LLC pour 150 milliers d'euros.

Passifs éventuels

Dans le cadre de l'acquisition en 2010 de la société Wola Info (devenue Devoteam Pologne), Devoteam SA avait accordé une option de vente sur les 38,4% du capital non encore cédés. La situation nette réelle de Wola – et plus généralement l'état global de la société – ayant été délibérément occulté par les cédants, Devoteam SA a assigné ces derniers et a refusé de régulariser l'option de vente entretemps exercée.

En mai 2018, un tribunal polonais a, en première instance, condamné Devoteam SA à payer 1,5 million d'euros en exécution de l'option de vente ainsi qu'au versement de pénalités de retard et de frais de justice pour un montant total de 4,2 millions d'euros. Devoteam SA a immédiatement relevé appel de cette décision. En effet, en accord avec ses conseils, Devoteam SA estime qu'elle dispose d'arguments de contestation, notamment sur le caractère disproportionné des pénalités de retard par rapport au montant du principal.

En mai 2019, Devoteam SA a payé le prix d'exercice de l'option comptabilisé depuis 2010 en dettes pour un montant de 1,5 million d'euros.

Au 31 décembre 2019, Devoteam SA conserve une provision d'un montant de 1,6 million d'euros au titre des intérêts légaux et des frais de procédure qui seraient susceptibles d'être dus en cas de décision défavorable en appel.

3.5 Charges à payer

En milliers d'euros	2019
Fournisseurs factures non parvenues	5 310
Clients avoirs à établir	5 421
Personnel charges à payer	10 179
Organismes sociaux charges à payer	5 453
Etat charges à payer	726
Intérêts courus sur emprunt obligataire	446
Intérêts courus sur autres emprunts	40
Intérêts courus sur dettes financières diverses	5
Total	27 580

3.6 Produits à recevoir

En milliers d'euros	2019
Clients factures à émettre	20 883
Total	20 883

3.7 Valeurs mobilières de placement

3.7.1 Actions propres

Les actions propres ont été achetées en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre de plan d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites. Ces titres sont indisponibles en raison de leur finalité d'attribution.

Les mouvements intervenus sur les actions propres au cours de l'exercice sont les suivants :

	Quantité	Valeur (K€)
Solde au 01/01/19	230 346	2 100
Actions propres remises aux salariés dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions et d'AGA	(135 627)	(1 237)
Solde au 31/12/19 ⁽¹⁾	94 719	863

(1) Dont 94 543 titres pour une valeur de 862 milliers d'euros classés dans le compte « actions destinées à être remises aux salariés ».

La Société a été introduite en bourse le 28 octobre 1999 avec un cours de 16,10 euros. Le 31 décembre 2019, le cours moyen de l'action Devoteam s'établit à 92,84 euros. Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée à la clôture.

3.7.2 Autres valeurs mobilières de placement

Néant.

3.8 Charges à répartir

Néant.

3.9 Situation nette

3.9.1 Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social de la société Devoteam S.A. comprenait 8 332 407 actions ordinaires pour un capital de 1 263 015 €.

Le résumé des variations enregistrées en 2019 est le suivant :

	Nombre d'actions
Au 1^{er} janvier 2019	8 332 407
Levée de BSPCE ou exercice d'options de souscription d'actions	-
Au 31 décembre 2019	8 332 407

Au 31 décembre 2019, tous les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) ont été exercés.

3.9.2 Analyse de la variation des capitaux propres

La variation de situation nette sur l'exercice 2019 est la suivante :

En milliers d'euros	Ouverture	Affect. résultat 2018	Aug. de capital	Réduc. de capital	Autres variations	Distribution dividendes	Résultat 2019	Clôture
Capital social	1 263							1 263
Prime d'émission	1 934							1 934
Réserve légale	160							160
Autres réserves	-							-
Boni de fusion	50 999							50 999
Report à nouveau (solde créditeur)	99 687	27 788				(8 188)		119 287
Résultat de l'exercice 2018	27 788	(27 788)						-
Résultat de l'exercice 2019	-						25 682	25 682
Autres provisions réglementées *	685				219			904
Capitaux propres	182 517	-	-	-	219	(8 188)	25 682	200 230

* Amortissement dérogatoire sur les frais d'acquisition de titres.

NOTE 4 - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est fournie ci-après :

En milliers d'euros	2019
France	286 395
Etranger	10 801
Total	297 196

La Société exerce son activité dans un seul secteur d'activité.

4.2 Intéressement

Aucun accord d'intéressement n'a été mis en place sur l'exercice 2019.

4.3 Participation des salariés aux résultats

L'absence de participation des salariés aux résultats s'explique par un résultat fiscal insuffisant par rapport au montant des capitaux propres à la clôture de l'exercice.

4.4 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

À compter du 1er janvier 2019, les rémunérations versées inférieures à 2,5 SMIC ne donnent plus droit au CICE. L'ancien dispositif a été remplacé par un allègement des cotisations sociales pérenne sur ces rémunérations. Les créances de CICE non encore imputées ou remboursées pourront être imputées sur l'impôt relatif aux trois exercices suivants.

4.5 Charges et produits financiers

Les principaux composants des charges et produits financiers sont les suivants :

Charges financières (en milliers d'euros)	2019
Dotations aux provisions sur immobilisations financières ⁽¹⁾	4 804
Dotations aux provisions actions propres	-
Dotations aux provisions sur l'actif circulant ⁽²⁾	439
Dotations aux provisions pour risques financiers	-
Pertes sur créances liées à des participations ⁽³⁾	100
Charges liées aux participations	110
Intérêts sur opérations de financement ⁽⁴⁾	1 888
Autres charges financières	19
Total	7 360

Produits financiers (en milliers d'euros)	2019
Produits nets sur cession de VMP	-
Produits financiers sur contrats de capitalisation	5
Produits liés aux participations ⁽⁵⁾	17 277
Reprise de provisions sur immobilisations financières ⁽¹⁾	96
Reprise de provisions sur actions propres	-
Reprise de provisions sur l'actif circulant ⁽⁶⁾	1 988
Reprise de provisions pour risques et charges ⁽⁷⁾	997
Autres produits financiers	68
Total	20 431

(1) Ces mouvements concernent l'évaluation des titres de participation selon la méthode décrite au paragraphe 2.3.1.

(2) Dont 95 milliers d'euros de dotation pour dépréciation des comptes courants filiales.

(3) Dont 100 milliers d'euros d'abandon de créances en compte courant.

(4) Dont charges d'intérêts sur emprunt obligataire pour 975 milliers d'euros et pertes sur cautions bancaires données aux filiales pour 462 milliers d'euros.

(5) Dont 16 521 milliers d'euros de dividendes reçus des filiales et 756 milliers d'euros d'intérêts perçus des filiales sur des prêts et des avances en comptes courants.

(6) Dont 1 988 milliers d'euros de dotation pour dépréciation des comptes courants.

(7) Dont 622 milliers d'euros de reprise sur provisions pour risques filiales.

4.6 Charges et produits exceptionnels

Les principaux composants des charges et produits exceptionnels sont les suivants :

Charges exceptionnelles (en milliers d'euros)	2019
Sur opération de gestion ⁽¹⁾	127
Sur opération en capital ⁽²⁾	1 872
Dotation exceptionnelle aux provisions pour risques ⁽³⁾	427
Total	2 426

(1) Dont 48 milliers d'euros de coûts de restructuration correspondant à des coûts de licenciement et d'accompagnement, 14 milliers d'euros relatifs à des pénalités sur contrats et 65 milliers d'euros à des pénalités diverses.

(2) Dont 689 milliers d'euros provenant des cessions de titres de participation et 1 183 milliers d'euros de mali sur actions propres.

(3) Dont 130 milliers d'euros de dotation aux provisions liés à des coûts de licenciement, 77 milliers d'euros au titre du litige avec les minoritaires en Pologne et 219 milliers d'euros de dotations aux amortissements dérogatoires.

Produits exceptionnels (en milliers d'euros)	2019
Sur opération de gestion	-
Sur opération en capital ⁽¹⁾	6 434
Reprise exceptionnelle aux provisions pour risques ⁽²⁾	918
Total	7 352

(1) Dont 6 434 milliers d'euros provenant des cessions de titres de participation.

(2) Dont 793 milliers d'euros de transfert de charges exceptionnelles liés à l'attribution d'actions gratuites de performance aux membres du personnel et 125 milliers d'euros de reprises de provision pour restructuration au titre des coûts de licenciement et d'accompagnement. Les dotations avaient été comptabilisées en charges exceptionnelles.

4.7 Allègement et accroissement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Base		Impôt *	
	Début exercice	Fin exercice	Début exercice	Fin exercice
Organic	375	426	129	136
Effort construction	366	407	126	130
Plus-values latentes sur VMP	-	-	-	-
Ecart de conversion passif	376	111	129	36
Provision pour pensions et retraites	2 587	2 430	668	628
Provisions comptes courants groupe	10 596	8 703	2 736	2 248
Provision risques divers	1 816	845	625	271
Participation et intéressement	-	-	-	-
Total allègements	16 116	12 922	4 413	3 449
Total accroissements	-	-	-	-

* Conformément à la Loi de Finances 2018 qui prévoit une baisse progressive du taux d'impôt, le taux d'IS retenu sur les lignes « provision pour pensions et retraites » et « provisions comptes courants groupe » est de 25,825%.

Sur les autres lignes le taux d'IS retenu est de 32,023%.

4.8 Ventilation de l'impôt

Résultat avant impôt		Impôts dus		Résultat net
Courant	23 861	4 077	Crédit d'impôt	20 868
		(1 084)		
Exceptionnel court terme	4 926	112		4 814
Total	28 787	3 105		25 682

Le résultat courant après impôt est celui qui aurait été obtenu s'il n'y avait pas eu de résultat exceptionnel. Les retraitements fiscaux ont été ventilés entre les résultats courant et exceptionnel. Les crédits d'impôts proviennent essentiellement des charges de personnel éligibles au crédit d'impôt recherche et à ceux liés au programme de mécénat de compétences.

4.9 Intégration fiscale

4.9.1 Périmètre d'intégration fiscale

La Société a opté à compter du 1^{er} janvier 2004 pour le régime de l'intégration fiscale. A ce titre les sociétés présentes au sein de cette intégration au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

Nom	Siren	Date d'entrée	Type
Devoteam SA	402 968 655	01/01/2004	Mère
Devoteam Outsourcing SAS	443 486 667	01/01/2011	Filiale
RVR Parad SAS	752 364 851	01/01/2016	Filiale
Devoteam G Cloud SAS	512 085 036	01/01/2017	Filiale
Steam Management SAS	539 263 657	01/01/2018	Filiale
MyFowo.com SAS	493 895 296	01/01/2018	Filiale

4.9.2 Impôt de l'exercice

Conformément à la convention d'intégration fiscale liant les parties, la charge d'impôt complémentaire consécutive au régime de l'intégration fiscale au titre de l'exercice 2019 est comptabilisée dans le compte de résultat de la Société pour un montant de 291 milliers d'euros. La charge d'IS calculée sur le bénéfice d'intégration fiscale de l'exercice s'élève à 6 629 milliers d'euros.

4.9.3 Conséquences de la sortie du Groupe de l'une des sociétés intégrées

La société intégrante sera seule redevable de l'impôt supplémentaire qu'elle aura éventuellement à acquitter en cas de sortie du Groupe de l'une des sociétés intégrées. Les acomptes d'impôt sur les sociétés que la société devra verser pour le compte de la filiale sortie pendant les douze mois suivant le début de l'exercice de sortie, lui seront remboursés par la filiale sortie aux mêmes échéances que celles prévues pour la société intégrante. Ce remboursement ne pourra pas excéder le montant des acomptes déterminés à partir du résultat fiscal. En cas de contrôle fiscal portant sur des exercices au cours desquels la filiale sortie était membre du Groupe, celle-ci devra rembourser à la société intégrante les suppléments d'impôts et les pénalités de retard dont elle aurait été redevable si elle avait été imposée séparément.

NOTE 5 - ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

5.1 Engagements reçus

Les pactes d'actionnaires des filiales ou participations suivantes prévoient des options (call options) permettant à Devoteam SA d'acquérir des actions complémentaires à des prix de marché ou reposant sur des conditions de performance. Le tableau ci-dessous résume les options vivantes :

Société	% du capital	Exerçabilité
Devoteam Consulting Belux	25,00%	Immédiate
Devoteam Consulting As	10,00%	A compter du 01/01/2021
Devoteam Globicon As	10,00%	A compter du 01/01/2021
DPI (Holding Drago Group)	11,96%	A compter du 01/01/2020
Siticom	21,53%	A compter du 01/01/2020 pour 15% et du 01/01/2021 pour le solde
Devoteam G Maps	12,00%	Immédiate
Technologies & Opérations	29,53%	Immédiate
Devoteam Customer Effectiveness	28,47%	Immédiate
FI-Makers	33,04%	Immédiate
D2SI	17,94%	A compter du 31/12/2021
Devoteam NexDigital	35,34%	Immédiate
Devoteam Italie	50,00%	Immédiate
Devoteam Netherland*	20,00%	A compter du 01/01/2021 pour la moitié et du 01/01/2022 pour le solde
Bold International*	16,00%	A compter du 01/01/2022 pour la moitié et du 01/01/2023 pour le solde. Possibilité de report.
Jayway*	24,99%	A compter du 01/01/2020 pour un tiers, du 01/01/2021 pour un tiers et du 01/01/2022 pour le solde, avec possibilité de report d'un an
Avalon Solutions	12,50%	A compter du 01/01/2023 avec possibilité report d'un an
Devoteam Turquie*	25,00%	Immédiate

* Les actionnaires minoritaires bénéficient aussi d'une option de vente sur leurs actions

5.2 Engagements donnés

5.2.1 Options consenties aux salariés

Des options d'achat d'actions, des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE), ainsi que des bons d'acquisition d'actions existantes remboursables (BAAER) ont été attribués aux salariés du Groupe. Au 31 décembre 2019, seules 43 161 actions gratuites sont en circulation, selon le détail ci-dessous :

Date du plan	Attribué	Nombre d'options en circulation au 31/12/2019	Nombre d'options en circulation au 31/12/2018	Prix d'exercice	1 ^{ère} date d'exercice	Date d'expiration	Taux zéro coupon
18/10/2012	400 000	-	20 500	12,00 €	18/10/2014	18/10/2019	1,35%
30/11/2012	100 000	-	6 000	9,00 €	30/11/2016	30/11/2019	1,25%
17/06/2016	182 000	-	147 800	-	01/03/2019	01/03/2019	N/A
04/09/2017	50 000	43 161	46 000	-	01/03/2021	01/03/2021	1%
TOTAL	732 000	43 161	220 300				

L'évolution de l'intégralité des plans d'options est résumée dans le tableau ci-dessous :

	2019		2018	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice
Nombre d'actions pouvant être souscrites en début de l'exercice	220 300	1,36 €	308 500	3,14 €
Nombre d'options annulées durant l'exercice	41 512	1,36 €	18 200	3,14 €
Nombre d'options exercées durant l'exercice	135 627	0,40 €	70 000	10,50 €
Nombre d'options émises durant l'exercice	-	-	-	-
Nombres d'actions pouvant être souscrites en fin de l'exercice	43 161	0 €	220 300	1,36 €

Devoteam SA ne comptabilise aucun passif au titre de son engagement de remise d'actions dans le cadre des plans d'options d'achat et de BAAER. L'intégralité de ces plans d'options sont couverts par des actions préalablement reclassées à un prix inférieur au prix d'exercice des options (cf. note 3.7.1).

5.2.2 Instrument financier de couverture de taux

Au 31 décembre 2019, aucun instrument de couverture de taux n'est en place.

5.2.3 Engagements liés à l'affacturage

En décembre 2013, la Société a conclu un contrat d'affacturage, sans limitation de durée, avec l'établissement de crédit BNP Paribas Factor pour un encours global autorisé de 40 000 milliers d'euros. Le contrat est basé sur la cession périodique de la balance des débiteurs affacturés agréés par le *factor*. Pour être éligibles, les créances à caractère commercial, doivent être certaines, liquides et exigibles, et avoir un délai de crédit initial ne dépassant pas les 60 jours, conformément à la législation en vigueur. S'agissant d'un contrat avec mandat de gestion et de recouvrement, Devoteam reste chargé de toutes les opérations nécessaires à l'encaissement des créances cédées sur un compte ouvert au nom du *factor*. Le montant des créances cédées et non encaissées à la clôture s'élevait à 11 914 milliers d'euros.

5.2.4 Autres engagements donnés

Les garanties données par Devoteam SA concernent essentiellement ses filiales. Les principaux avais, cautions et garanties donnés par Devoteam SA à ses filiales sont destinés à garantir les engagements de poursuite de locations, les engagements vis-à-vis des fournisseurs ainsi que les lignes de crédit bancaires :

Garanties données	Montant	Nature
Filiales		
Devoteam ITC A.S Turquie	55	Cautions lignes bancaires
Devoteam Maroc	400	Cautions lignes bancaires
Devoteam Services Maroc	200	Cautions lignes bancaires
Devoteam Middle East	6 787	Cautions lignes bancaires
Devoteam Consulting AS Danemark	811	Cautions lignes bancaires
Devoteam GmbH Allemagne	1 030	Cautions lignes bancaires
Devoteam Luxembourg	150	Cautions lignes bancaires
Total garanties filiales	9 433	
Autres		
Devoteam GmbH Allemagne	80	Cautions fournisseurs
Fondation Devoteam	60	Engagement versement subventions
Total autres garanties	140	
Total garanties données	9 573	

Ces cautions sont données dans le cadre normal de l'activité de nos filiales. Elles sont principalement destinées à garantir des lignes de crédit bancaires locales à durée indéterminée ainsi que des cautions fournisseurs. A la clôture de l'exercice, toutes nos filiales cautionnées sont en mesure de faire face à leurs engagements et à ce titre, le risque d'appel à caution demeure très faible.

Par ailleurs, conformément à l'article 479A du « UK Companies Act 2006 », Devoteam SA garantie les passifs de ses filiales Anglaises Devoteam UK Limited and TMNS Digitalisation Services Limited au 31 décembre 2019.

Certains contrats d'acquisitions prévoient des compléments de prix sur la base des performances financières (chiffre d'affaires, marge d'exploitation) et/ou de critères liés à l'intégration au sein de Devoteam. Ces engagements sont comptabilisés dès que leur versement devient probable. Au 31 décembre 2019, tous les compléments de prix sont comptabilisés.

NOTE 6 - INFORMATIONS DIVERSES

6.1 Ventilation de l'effectif

Au cours de l'année 2019, l'effectif moyen s'établit à 1 801 salariés. Cet effectif est composé essentiellement de cadres.

6.2 Rémunération des organes de direction et de surveillance

Les rémunérations des organes de direction pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 s'élèvent à 1 108 milliers d'euros. Les membres du directoire n'étant pas liés à la Société par un contrat de travail, il n'existe aucun engagement au titre de la retraite à leur égard.

Pour le conseil de surveillance, le montant des jetons de présence comptabilisés en 2019 représente 140 milliers d'euros pour 9 membres.

6.3 Compte personnel de formation (CPF)

La Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale instaure, à compter du 1^{er} janvier 2015, le compte personnel de formation (CPF) qui se substitue au droit individuel à la formation (DIF). Le nouveau dispositif permet à tout salarié d'acquérir tout au long de sa vie professionnelle 20 heures par an jusqu'à 120 heures, puis 12 heures par année dans la limite d'un plafond de 150 heures. Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2014, et non consommés, peuvent être utilisés dans le cadre du nouveau CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

NOTE 7 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Face à la propagation rapide de l'épidémie de COVID-19 dans le monde depuis les premiers cas découverts en Chine en décembre 2019, la Société suit attentivement l'évolution de la situation sanitaire en France. Les différentes mesures de confinement qui apparaissent dans certains pays pourraient avoir un impact sur l'activité de la Société si elles devaient s'étendre plus largement notamment en Europe. A ce stade, la Société n'a pas constaté de changement de tendance dans ses activités depuis le début de l'année par rapport au quatrième trimestre 2019. Les impacts potentiels à venir sur l'année 2020 sont encore incertains et difficilement quantifiables.